

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT



Formation préparant au diplôme
d'aide-soignant ou
d'infirmier
Instituts de formation des professionnels
de santé du CH de BRIVE
Juillet 2025

Table des matières

1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION	4
1.1. Votre réussite et votre satisfaction comme objectif	4
1.2. Nos Partenaires	4
1.2.1. Centre Hospitalier de BRIVE	4
1.2.2. Région Nouvelle Aquitaine	4
1.2.3. Université de Limoges.....	5
1.2.4. Ville et agglomération de Brive	5
1.2.5. Pôle emploi	5
1.2.6. CFA Nouvelle Aquitaine	5
1.2.7. OPCO	5
1.3. Vie associative étudiante.....	5
1.4. Site internet.....	Erreur ! Signet non défini.
2. VOTRE ENVIRONNEMENT D'ETUDES	6
2.1. Plan d'accès et stationnement.....	6
2.2. Restauration.....	7
2.3. Tabac.....	7
2.4. Hébergement	7
2.4.1. Accompagnement psychologique ou social.....	7
2.4.2. Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap	7
3. ORGANIGRAMME ET PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	9
4. VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	9
4.1. Salles de cours.....	9
4.2. Centre de documentation et information (CDI) et Bibliothèque universitaire.....	9
4.3. Accès Wifi	10
4.4. Support pédagogiques diversifiés.....	10
4.5. Démocratie étudiante.	10
4.5.1. Election des représentants des étudiants.....	10
4.5.2. Représentativité des étudiants	10
5. CONDITIONS ET DEROULEMENT DES FORMATIONS	11
5.1. Eléments communs aux deux formations	11
5.1.1. Objectifs de formation	11

5.1.2.	Différents lieux de stage.....	11
5.1.3.	Planification annuelle de formation.....	11
5.1.4.	Suivi pédagogique.....	12
5.2.	Spécificités pour la formation en soins infirmiers.....	12
5.2.1.	Cours théoriques.....	12
5.2.2.	Stages.....	12
5.2.3.	Service sanitaire.....	13
5.2.4.	Validations	13
5.3.	Spécificités pour la formation Aide-soignante.....	13
5.3.1.	Cours théoriques.....	13
5.3.2.	Stages.....	14
5.3.3.	Validations	15
5.4.	Autres documents institutionnels.....	15



1. INTRODUCTION

Pour mieux vous accueillir au sein des nos instituts de formation, ce livret a été conçu pour faciliter vos premiers jours en formation en vous donnant quelques repères. D'autres documents comme le projet des instituts de formation et le règlement intérieur sont des documents qui vous permettront une meilleure intégration et par conséquent une qualité de vie pendant votre cursus de formation optimisé. Bienvenue au sein de nos instituts de formation. Des liens utiles vous sont également transmis sur notre site internet pour des aides financières via le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

2. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION

Les instituts de formation des professionnels de santé (IFPS) du Centre Hospitalier de BRIVE-Hôpitaux de Corrèze se situent sur le Pôle de Formation Santé, au sein du campus universitaire de la ville de BRIVE.

Ils préparent respectivement aux diplômes d'Etat d'Infirmier et d'Aide-Soignant et ont également une mission de formation continue.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) a une capacité d'accueil de 67 étudiants en première année, hors apprentissage et l'IFAS une capacité de 50 élèves, hors apprentissage et VAE.

Le Pôle Formation Santé se situe au 22 rue Jules VALLES 19100 BRIVE.

Le secrétariat des instituts est joignable par téléphone au 05-55-92-79-55 ou par mail ifsi@ch-brive.fr

2.1. Votre réussite et votre satisfaction comme objectif

Les instituts sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations et s'inscrit dans une démarche d'écoute de ses usagers. Ils sont certifiés QUALIOPI, actions de formation depuis décembre 2021.

Votre avis est important et est recueilli lors d'enquêtes de satisfactions. Les apprenants sont d'ailleurs au cœur du projet des instituts tant au niveau pédagogique qu'au niveau du « bien vivre » aux instituts.

2.2. Nos Partenaires

2.2.1. Centre Hospitalier de BRIVE

Le Centre Hospitalier (CH) de Brive la Gaillarde-Hôpitaux de Corrèze est un établissement de santé de 718 lits et places. Il appartient au Groupement Hospitalier de territoire du Limousin composé de 18 autres établissements et en direction commune avec les CH de Tulle, Ussel, Bort les orgues et les EHPAD du pays de Brive et d'Eygurande. Le CH de Brive facilite l'accès à une offre de soins très large et de pointe tant sanitaire que médico-sociales. En effet, les équipes soignantes interviennent en médecine – chirurgie - cardiologie – hémodialyse – néphrologie - réanimation et surveillance continue – urgences – cancérologie – gériatrie - pédiatrie – gynécologie – obstétrique - pédopsychiatrie et psychiatrie adulte - rééducation fonctionnelle et soins de suite et de réadaptation. Il dispose également d'un centre médico-social dans les secteurs de l'Addictologie et de la Gériatrie.

2.2.2. Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne nos instituts sur un plan budgétaire. Elle attribue une subvention régionale de fonctionnement, afin de financer l'année de formation des étudiants infirmiers ou élèves aides-soignants sauf pour ceux qui sont en formation professionnelle, en contrat d'apprentissage et contrat proA.

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de : Bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers (sous conditions d'éligibilités), d'indemnités kilométriques ou d'hébergement pendant les stages ou d'aides exceptionnelles.

2.2.3. Université de Limoges

Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire avec obtention d'un grade licence.

Dans ce cadre, l'IFSI a signé une convention avec l'Université de Limoges et les étudiants bénéficient des avantages liés au statut d'étudiant (CROUS, restaurant universitaire...).

Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de capsule).

L'université de Limoges permet l'accès à Unilim grâce à votre inscription annuelle.

2.2.4. Ville et agglomération de Brive

La ville et l'agglomération de Brive ont été partie prenante dans le projet de construction du pôle de Formation Santé. La ville de Brive organise tous les ans des manifestations afin de faciliter l'intégration des étudiants et élèves au sein de la ville.

2.2.5. Pôle emploi

En relation continue avec l'institut, ces organismes sont présents lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

Par ailleurs, ils développent en partenariat avec les instituts de formation, des projets personnalisés pour les demandeurs d'emploi, jeune de moins de 26 ans et en situation de handicap dans le but de promouvoir l'emploi.

2.2.6. CFA Nouvelle Aquitaine

Les instituts de formation du CH de Brive ont conventionné avec le CFA Nouvelle-Aquitaine afin d'accueillir des apprentis en soins infirmiers et aides-soignants.

2.2.7. OPCO

Interlocuteur privilégié pour les congés individuels de formation, les dossiers de demandes sont désormais dématérialisés et les instituts accueillent des apprenants financés par les OPCO.

2.3. Vie associative étudiante

Les apprenants sont associés aux activités du Pôle Formation Santé et du campus universitaire de la ville de Brive. Au sein de chaque promotion, des représentants des apprenants sont élus pour siéger à la Section de Vie Etudiante et des élèves des instituts. Cette dernière se réunit plusieurs fois par an sous la présidence de la directrice des soins chargée des instituts et émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante. Deux délégués

de promotion sont nommés par leurs pairs chaque début d'année universitaire pour représenter l'IFSI au sein du campus universitaire.

Les représentants au sein des formations sont les interlocuteurs privilégiés des équipes pédagogiques et de la Directrice des soins pour transmettre les informations à l'ensemble de la promotion. Ils sont aussi les porte-paroles auprès de la Direction et au niveau du campus universitaire.

2.4. Outils numériques

L'IFPS a un site internet accessible via <https://ifps-brive.fr>; Un compte Instagram permet également de maintenir le lien avec es apprenants mais également les partenaires.

De plus chaque apprenant a acces à

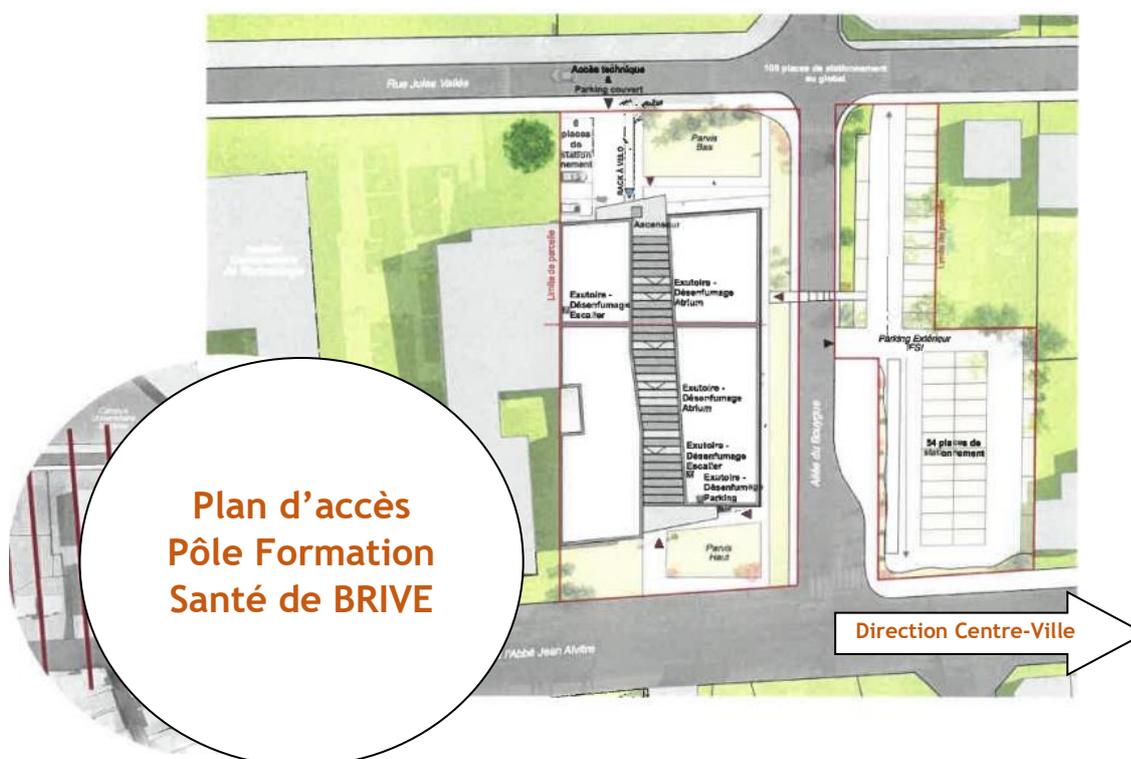
3. VOTRE ENVIRONNEMENT D'ETUDE

3.1. Plan d'accès et stationnement

Le Pôle de Formation Santé est composé d'un bâtiment situé au cœur du campus universitaire de la ville de Brive.

Les conditions de stationnement obligent à favoriser l'accès au Pôle Formation Santé par les transports en commun, la marche à pied ou le vélo et seulement en cas de nécessité en véhicule. Dans ce cas, le co-voiturage est à privilégier

Un parking de 50 places environs juxte le bâtiment mais il n'est pas uniquement réservé à l'usage des apprenants du Pôle Formation Santé.



3.2. Restauration

Les étudiants infirmiers bénéficient de l'accès au restaurant universitaire situé au sein du campus. Afin de faciliter l'accès à la zone détente pour les apprenants qui n'en bénéficient pas, il est demandé aux étudiants de privilégier les repas au restaurant universitaire.

La planification des cours pour les élèves aides-soignants est organisée avec une pause déjeuner quotidienne de 11h30 à 13h30 pour leur faciliter l'accès par bus au self du personnel du CH de BRIVE et ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel.

Au sein du Pôle Formation Santé, un espace détente avec des distributeurs de boissons ainsi qu'une fontaine à eau.

3.3. Tabac

L'usage du tabac en extérieur est autorisé mais tout fumeur doit se tenir à distance du bâtiment afin de ne pas générer d'infiltration de fumée. Il est interdit de jeter les mégots par terre. Des cendriers sont à disposition.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur ou devant l'entrée du bâtiment, tout comme il est interdit de vapoter en intérieur.

3.4. Hébergement

Les instituts de formation ne disposent pas d'hébergement mais de nombreuses annonces sont déposées aux instituts par des particuliers et mises à votre disposition dans la salle de détente des apprenants.

Le CROUS propose pour les étudiants en soins infirmiers des chambres universitaires. Ressources mises à votre disposition

3.4.1. Accompagnement psychologique ou social

Un psychologue rattaché au Centre Hospitalier de Brive peut proposer aux apprenants un accompagnement strictement confidentiel. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat du service de Santé au Travail du Centre Hospitalier au 05-55-92-66-53. Un centre de santé universitaire est également à disposition des étudiants au niveau du campus.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique pour une démarche administrative et/ou financière, vous pouvez contacter le CROUS, la mission locale régionale ou vous rapprocher du secrétariat de l'institut.

Pour tous conseils, orientation, accueil, écoute, soutien et aide aux démarches administratives : Prise de rendez-vous avec le service social sur **mesrdv.etudiant.gouv.fr** ou 05.55.43.17.17 (secrétariat) social@crous-limoges.fr

3.4.2. Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap

Les locaux sont totalement accessibles à toutes personnes atteintes d'un handicap. Conformément à la législation et à son engagement dans la démarche régionale de progrès pour l'accessibilité des formations des personnes en situation de handicap, les instituts de formation (IFSI et IFAS) du CH de Brive ont travaillé à un accueil adapté des étudiants et

élèves en situation de handicap. Son objectif est de garantir l'égalité des chances et de développer son accessibilité à tous les apprenants ayant fourni lors de leur inscription un certificat d'aptitude par un médecin agréé de l'ARS.

Pour cela les instituts disposent de :

- Locaux récents répondant aux normes d'accessibilité : Nouvelle construction datant de 2021, permet l'accès à toutes salles d'enseignement à l'étage avec accès par un ascenseur, plusieurs sanitaires répartis sur le RDC et l'étage aux normes PMR et un parking autour des instituts avec une place de stationnement PMR. Le registre d'accessibilité est consultable au secrétariat.
- Matériel pédagogique : Les salles de cours sont toutes équipées de matériel vidéo et sono. Une plateforme universitaire nommée e-notitia permet l'accès aux cours, informations de l'équipe pédagogique et résultats d'évaluations.
- Aménagement pédagogique : En collaboration avec le service santé étudiant de l'université de Limoges (SSE) et la MDPH, les instituts de Brive sont en capacité de proposer des aménagements des études et des épreuves (techniques ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap : temps majoré, adaptation des supports, mise à disposition d'ordinateur... Aménagement de l'emploi du temps
- Personne ressource : les instituts ont aussi pour objectif de mieux repérer et accompagner les étudiants en situation de handicap et de sensibiliser l'équipe pédagogique et administrative aux situations de handicap. Pour cela, les instituts de formation se sont dotés d'une cadre de santé formateur, référente handicap

Ils s'engagent donc à développer leur réflexion et leurs actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap qui se présenteront.

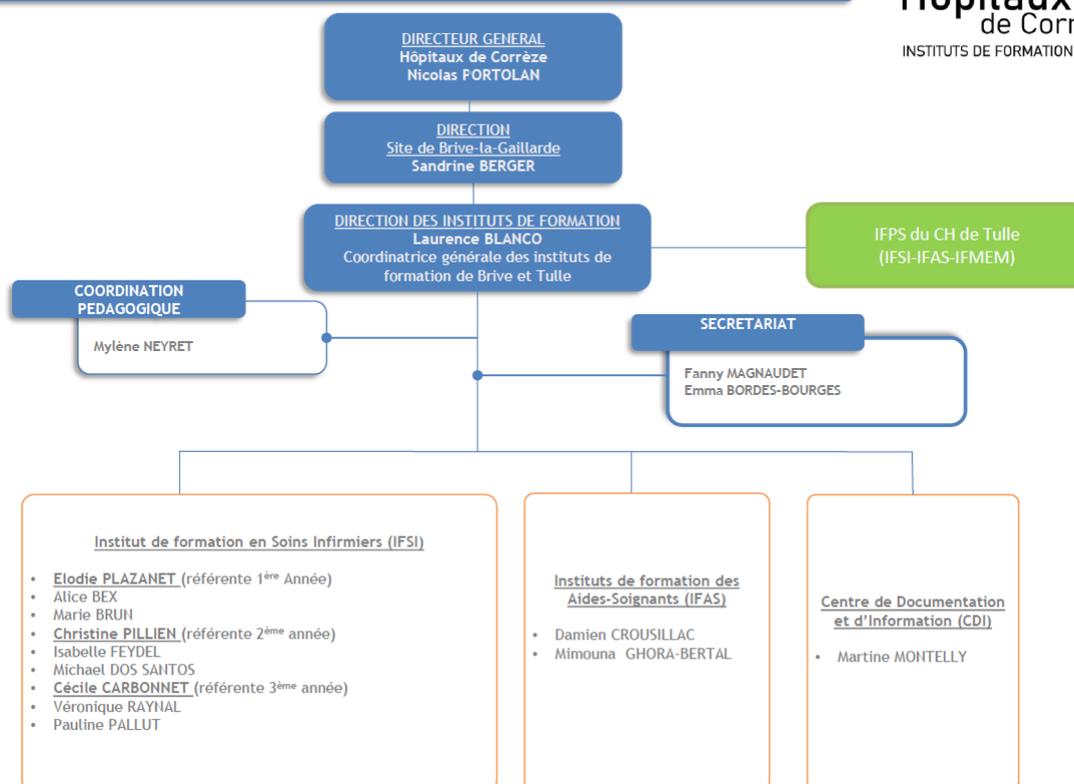
Pour toute demande concernant votre handicap :

- Vous êtes invité(e) à signaler, dès votre inscription à l'IFSI ou à l'IFAS de BRIVE, votre situation de handicap afin que des aménagements puissent être mis en place tout au long du cursus et sur les lieux de stage.
- Il vous appartient de réunir tous les documents médicaux (certificat médical , bilan orthophonique.....) et administratifs (dossier MDPH) attestant de votre situation de handicap et permettant au service santé de l'université de rendre des avis d'aménagements
- Dès la rentrée en formation, une rencontre est organisée avec le référent Handicap qui analysera avec vous vos besoins au regard des différentes situations d'apprentissage théorique et pratique. Il vous orientera vers le Service santé étudiant de l'Université de Limoges ou la MDPH qui émettront un avis d'aménagements de la formation auprès de la direction des instituts de formation. Cette dernière évaluera sa faisabilité et sera garante de sa mise en œuvre.
- Une évaluation de vos besoins sera réalisée à la fin de chaque année et/ ou à votre demande au cours de votre formation.

Contact : Référente accessibilité handicap : C. PILLIEN: christine.pillien@ch-brive.fr

4. ORGANIGRAMME ET PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

ORGANIGRAMME INSTITUTS DE FORMATION - CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE



Equipe Pédagogique : Cf. tableau en annexe

Pour votre information, le secrétariat des instituts de formation vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

5. VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

5.1. Salles de cours

Les différentes salles de cours dédiés aux instituts de formation du CH de Brive sont situées au premier étage du Pôle Formation Santé ainsi que les salles de travaux pratiques et de simulation. Elles sont toutes équipées de système numérique permettant de réaliser de la visioconférence.

5.2. Centre de documentation et information (CDI) et Bibliothèque universitaire

Un Centre de Documentation et d'Information est accessible à tous les apprenants de des instituts de formation du Centre Hospitalier.

Celui-ci dispose d'un fond composé de revues, livres et multimédia concernant les formations et les métiers. Il est accessible sur place ou à distance sous forme de ressources électroniques.

Le CDI constitue un appui dans l'apprentissage grâce aux conseils de notre documentaliste présente à temps plein.

En complément de notre CDI, vous pouvez accéder à l'ensemble des bibliothèques universitaires du Limousin.

Le CDI vous permet un accès sur place à des ordinateurs ainsi qu'à une imprimante dont les conditions d'utilisation sont accessibles en annexe dans le règlement intérieur.

5.3. Accès Wifi

Une connexion Wifi est à disposition des apprenants au sein du Pôle Formation Santé.

5.4. Support pédagogiques diversifiés

En fonction de votre formation, vous aurez accès à divers supports pédagogiques traditionnels et numériques tels que des Cours Magistraux en présentiel ou en capsules, Travaux Dirigés dont certains sont réalisés en laboratoire de simulation, Travaux Pratiques etc...

L'ensemble des informations nécessaires à votre parcours ainsi que les cours et autres consignes de travaux vous seront accessibles sur la plateforme e-notitia.

Vous disposerez d'une messagerie universitaire via la plateforme Unilim.

5.5. Démocratie étudiante.

5.5.1. Election des représentants des étudiants

Les conditions de vote sont précisées dans l'article 4 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- Scrutin proportionnel à un tour. En cas d'égalité des voix : le plus âgé est élu.
- Deux représentants titulaires et deux suppléants par promotion.
- Mandat d'un an pour les étudiants.

Les élections ont lieu dans un délai de 60 jours maximum après la rentrée

5.5.2. Représentativité des étudiants

Les étudiants élus siègent à différentes instances : instance compétente pour les orientations générales de l'institut, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante.

Un représentant de troisième année IFSI et un pour l'IFAS siègent aux commissions de la Direction des Soins Infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) du Centre Hospitalier de Brive.

Deux représentants délégués désignés par leurs pairs représentent les instituts au niveau du campus universitaire.

6. CONDITIONS ET DEROULEMENT DES FORMATIONS

6.1. Éléments communs aux deux formations

6.1.1. Objectifs de formation

Professionaliser le parcours de l'apprenant qu'il soit un futur infirmier ou Aide-Soignant

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique dans les différentes situations de soins
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- Développer une éthique professionnelle permettant à l'apprenant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

6.1.2. Différents lieux de stage

Ces deux formations étant réalisées en alternance, c'est en stage que l'apprenant se retrouve face aux situations de soins. Les temps de stage vont lui permettre de faire des liens avec les acquis théoriques.

Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

Sont réalisés, au cours de la formation, divers stages cliniques, selon les typologies suivantes :

- Soins de courte durée : l'apprenant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'apprenant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'apprenant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'apprenant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Pour le référentiel Aide-Soignant, les typologies sont intitulées Lieu de vie, Santé mentale et Handicap, Court Séjour mais correspondent aux descriptions ci-dessus.

6.1.3. Planification annuelle de formation

Un planning annuel, mettant en évidence l'alternance de votre année de formation vous sera remis en début de chaque année de formation.

6.1.4. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un dispositif d'accompagnement personnalisé, continu et formalisé, réalisé pour chaque apprenant dans les étapes de sa construction des compétences.

Il a pour objectif d'accompagner le professionnel en devenir dans la construction de son identité professionnelle.

Certains temps de suivi peuvent aussi se dérouler en groupe en fonction de l'objectif donné à la rencontre.

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'apprenant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le formateur référent du terrain de stage et pédagogique.

6.2. Spécificités pour la formation en soins infirmiers

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié le 17 avril 2018 ; relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

La formation se déroule en trois années découpées en 6 semestres.

6.2.1. Cours théoriques

Les cours permettent de dispenser les apports théoriques en lien avec des unités d'enseignement (UE).

Ces dernières couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents et/ou des professionnels de terrain. Des universitaires réalisent des cours en capsule, disponibles sur notre plateforme e-notitia.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs et des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux étudiants d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique (jeux sérieux) sont mis en œuvre afin de permettre à l'apprenant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

6.2.2. Stages

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de dix compétences professionnelles :

Cinq compétences « cœur de métier »

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier infirmier

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stage clinique réparties comme suit :

- 1ère année : 15 semaines
- 2ème année : 20 semaines
- 3ème année : 25 semaines

6.2.3. Service sanitaire

Suite à l'arrêté du 12 juin 2018, les étudiants en santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, masseur-kinésithérapie et soins infirmiers), le service sanitaire renforce la politique nationale de prévention et de promotion de la santé en développant l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité dans les professions de santé.

Ce dispositif permet aux étudiants en soins infirmiers :

- de concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès des populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique,
- d'acquérir et développer une posture éducative pour négocier des objectifs partagés avec la population ciblée,
- de concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action.

Il est rattaché à 5 UE : UE 1.2 S2, UE 1.2 S3, UE 4.6 S3, UE 4.6 S4 et UE 5.3 S3.

Il donne lieu à une attestation obligatoire à la présentation au jury du diplôme d'Etat.

6.2.4. Validations

En regard du référentiel de formation, les évaluations se déroulent à l'institut et peuvent être individuelles ou collectives, écrites et/ou orales, théoriques ou pratiques.

Les modalités d'évaluation de chaque unité d'enseignement vous seront précisées en début de chaque semestre.

Le calendrier des sessions d'évaluation vous sera proposé dans le projet pédagogique en début d'année.

6.3. Spécificités pour la formation Aide-soignante

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

La formation se déroule sur 12 mois, répartis en deux temps égaux de formation théorique et pratique en stage.

6.3.1. Cours théoriques

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents et des professionnels de terrain : infirmiers, aides-soignants, médecins entre autres.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs et des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux élèves d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique (jeux sérieux) sont mis en œuvre afin de permettre à l'apprenant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

6.3.2. Stages

Conformément au décret, la formation vise l'acquisition de onze compétences professionnelles regroupées en 5 blocs distincts :

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Le parcours clinique de l'élève est réparti comme suit :

3 périodes de stage de 5 semaines et une de 7 semaines en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel.

6.3.3. Validations

En fonction des 5 blocs de compétences, 10 modules sont à valider. Leurs validations peuvent se dérouler sous la forme d'étude de situation, d'évaluation de compétence en situation professionnelle ou bien une pratique simulée.

6.4. Autres documents institutionnels

- Le règlement intérieur du Pôle Formation Santé et ses annexes
- Le projet des instituts
- Le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession est donné à chaque étudiant en début de formation.

Nous avons pensé ce livret d'accueil de manière à faciliter votre intégration au sein des instituts de formation du CH de Brive.

Nous espérons qu'il concourra à la qualité de vie en formation de tous.

Dans le cadre de la démarche qualité de nos instituts de formation, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions, ce qui permettra ainsi de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de l'accueil des apprenants qui vont vous succéder.

*Laurence BLANCO,
Directrice des soins,
Coordinatrice Générale des Instituts de Formation
des Centre Hospitaliers de TULLE et BRIVE*

Annexe : Equipe pédagogique des instituts :

BEX Alice	Cadre de santé – IFSI - 1^{ème} Année	alice.bex.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-14
CARBONNET Cécile	Cadre de santé – IFSI - Référente 3 ^{ème} Année	cecile.carbonnet.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-19
CROUSILLAC Damien	Infirmier - IFAS	damien.crousillac@ch-brive.fr	05-55-84-10-40-23
FEYDEL Isabelle	Cadre de santé – IFSI - 2 ^{ème} Année	isabelle.feydel.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-20
PILLIEN Christine	Cadre de santé Puéricultrice M. Sc – IFSI - Référente 2 ^{ème} Année	Christine.pillien.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-16
PALLUT Pauline	Infirmière – IFSI - 3 ^{ème} Année		05-55-84-10-40-21
MAYNE Elodie	Cadre de santé M. Sc – IFSI – Référente 1 ^{ère} Année	elodie.mayne.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-12
MONTELLY Martine	Documentaliste	martine.montelly.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-25
NEYRET Mylène	Cadre supérieur de santé - Coordinatrice Pédagogique – M. Sc	mylene.neyret.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-13
BRUN Marie	Infirmière M. Sc – IFSI - 1 ^{ème} Année	marie.brun.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-15
BERTAL-GHORA Mimouna	Cadre de santé M. Sc – IFAS	mimouna.bertal-ghora@ch-brive.fr	05-55-84-10-40-22
RAYNAL Véronique	Cadre de santé M. Sc – IFSI - 3 ^{ème} Année	veronique.raynal.ifs@unilim.fr	05-55-84-10-40-17
Mickael DOS SANTOS	Infirmier – IFSI - 2 ^{ème} Année	mickael.dos-santos@ch-brive.fr	05-55-84-10-40-18

